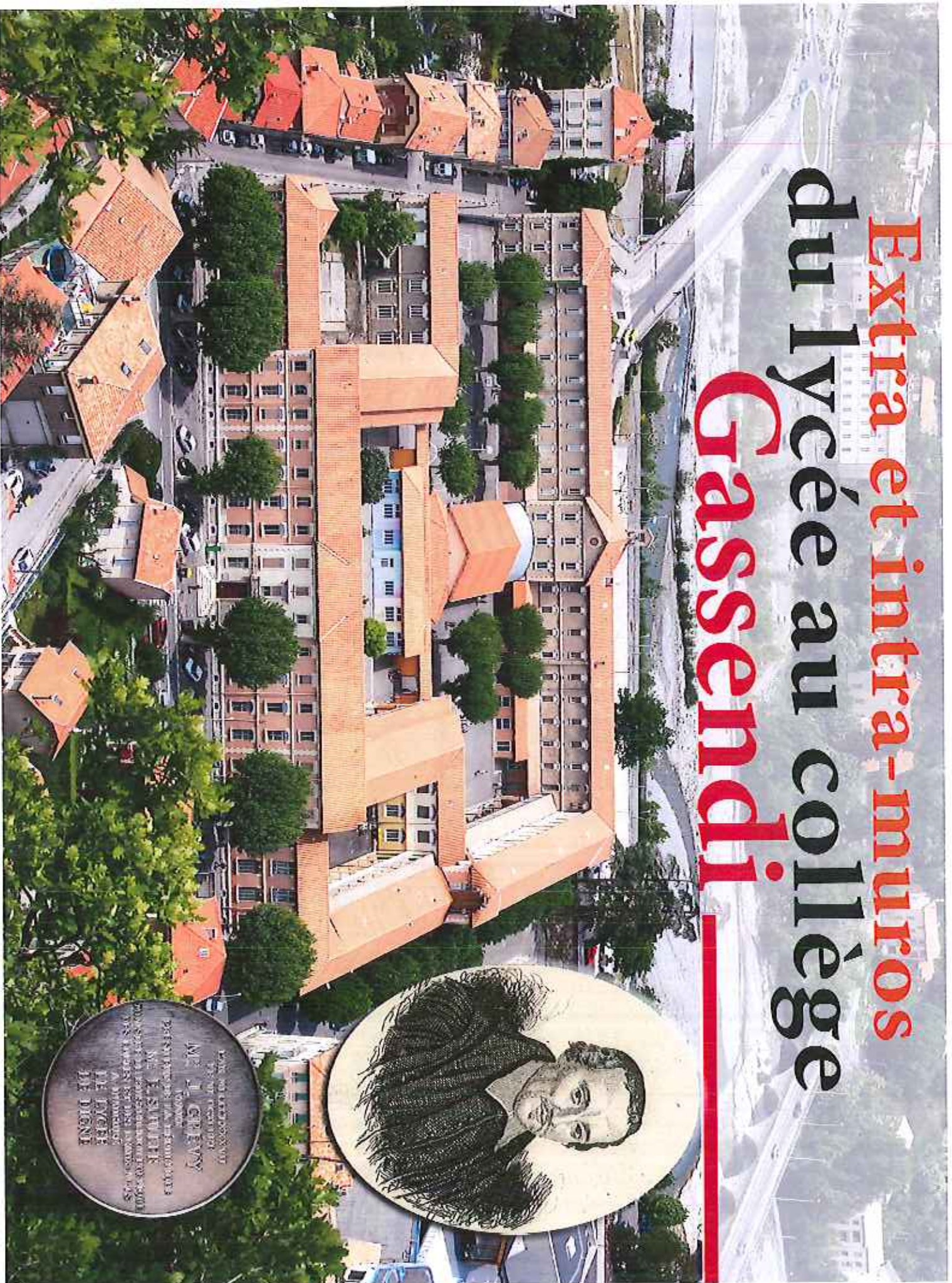


Extra et intra-muros du Lycée au collège Gassendi





Médailion réalisé à l'occasion de
l'inauguration du lycée
le 6 octobre 1887, avers et revers



Photo de couverture :
le collage Gassendi,
photographie de Guy Reymond
Arch. dép. AHP, 108 FI 1, gravure de
Pierre Gassendi, 1835

Direction éditoriale :
Jean-Christophe Labadie,
Archives départementales
des Alpes-de-Haute-Provence

Textes, choix des illustrations et notices :
Archives départementales :
Bérandère Suzoni, Sylvie Deroche

Archives communales de Digne-les-Bains :
Rémi Garcin

Collège Gassendi :
Daniel Séjourne

Crédits photographiques et numérisations :
Archives départementales :
Jean-Marc Delaye, Bérandère Suzoni

Archives communales de Digne-les-Bains :
Rémi Garcin

Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence :
Frédéric Exubis

Monsieur Guy Reymond,
Monsieur Alain Sauvan

Conception graphique :
Archives départementales
Jean-Marc Delaye

ISBN 978-2-96004-013-6
Dépôt légal : avril 2013
© Conseil général des Alpes de Haute-Provence,
Archives départementales

Du lycée au collège Gassendi

En charge des collèges publics depuis les lois de décentralisation, le Conseil général assure l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien de ces établissements. Les 125 ans du collège Gassendi sont à cet égard un moment privilégié qui permet à la fois de célébrer cette institution promue par la République et de retenir quelques leçons de son histoire.

En 1887, lors de son inauguration, les Dignois manifestèrent leur fierté de voir s'ouvrir un lycée, le seul alors du département. Depuis cette époque, l'école s'est heureusement très largement démocratisée et le département compte désormais 19 collèges publics.

Le collège porte le nom de Gassendi, vraisemblablement afin d'exposer les générations d'élèves au rayonnement littéraire et scientifique de cet esprit curieux du XVII^e siècle. Mais le plus important n'est peut-être pas là :

le collège Gassendi peut s'enorgueillir de quelques-uns de ses enseignants. Le Conseil général a récemment distingué François Cuzin, cette grande figure de la Résistance, assassiné à Signes dans le Var en 1944.

Le dernier mot reviendra à Joseph Ohana, professeur de philosophie écarté de l'enseignement par les lois scélérates de Vichy en 1940. Dans son discours prononcé lors de la distribution des prix en 1935, Ohana concluait : « chaque civilisation a ses principes ; les nôtres sont la justice et la liberté ». Faisons en sorte que, grâce à l'école, nos enfants continuent de partager avec nous ses valeurs, celles de la République et de la Démocratie.

Gilbert Sauvan
Président du Conseil général
Député des Alpes-de-Haute-Provence

Du lycée au collège Gassendi

125 ans ! Nous commémorons en cette année scolaire le 125^e anniversaire du lycée-collège Gassendi. Cet anniversaire en impose et nous tient particulièrement à cœur.

En effet, en 1887, la mairie de Digne fut à l'origine de la construction de cet établissement, inauguré le 6 octobre 1887 par Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, et devenu au fil des ans une véritable institution.

Premier établissement secondaire des Basses-Alpes, le lycée Gassendi a marqué de son empreinte la vie de générations de Bas-alpins et rayonné dans notre cité et bien au-delà, dans tout le département.

Il a notamment accueilli quelques professeurs illustres, comme François Cuzin ou André Labarrère, ainsi que des surveillants devenus célèbres : Marcel Pagnol et Jean Proal.

Je forme le vœu que notre lycée-collège continue longtemps à porter haut les couleurs de notre ville et je remercie l'ensemble de la communauté éducative pour son implication dans son œuvre d'émancipation et de culture.

Serge GLOAGUEN
Maire de Digne-les-Bains
Président de la Communauté de communes
Assé Bléone Verdon

Inauguré le 6 octobre 1887 par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, M. Belin, recteur et M. Soustre, maire de Digne, le collège Gassendi atteint cette année l'âge vénérable de 125 ans.

Issu d'une décision « hardie et sage à la fois » comme l'avait alors souligné M. Soustre, le collège a tracé la voie vers le développement continu et régulier de l'enseignement dans Digne, précédant l'actuel collège Borrély (ex-lycée de jeunes filles, 1911) puis les lycées (Alexandra David Néel : 1969 ; Pierre-Gilles de Gennes, Beau de Rochas).

Etablissement témoin et acteur de son temps, il a traversé le ^{xx}^e siècle au gré des événements historiques qui se sont succédé : tour à tour caserne (première guerre mondiale), lieu d'occupation de l'armée allemande (deuxième guerre mondiale), il a ensuite recouvré toutes ses fonctions initiales de lieu d'enseignement avant de devenir un collège mixte d'enseignement secondaire en 1969.

Conçu par M. Jacob, architecte parisien, bâti dans le quartier des « Chauchets », le collège Gassendi conserve encore à ce jour cette empreinte du passé inscrite dans ses murs. Il n'en est pas moins adapté au temps présent grâce aux travaux de réaménagement constants qui lui permettent ainsi de réussir l'alchimie parfois incertaine de l'ancien et du moderne.

Aujourd'hui, le collège Gassendi est le lieu de vie de près de 830 élèves du lundi au vendredi, dont plus de 500 demi-pensionnaires et

40 internes. 750 élèves sont répartis dans 28 classes de la 6^e à la 3^e dans les enseignements ordinaires tandis que 80 élèves sont affectés dans les enseignements adaptés (SEGPA et ULIS). 60 enseignants officient chaque jour pour faire en sorte que chaque élève puisse avancer vers des formations souhaitées et des orientations choisies. 15 agents du Conseil général assurent l'entretien du collège, le fonctionnement de la cantine. 2 Conseillers principaux d'éducation et 8 surveillants veillent chaque jour au respect des règles de vie dans cette communauté nombreuse et variée.

La direction du collège, la principale, Mme Sauquet, la principale adjointe, M^{me} Caravèse, la directrice adjointe chargée de la SEGPA, M^{me} Camoin, la gestionnaire, M^{me} Brunet, gèrent, quant à elles, l'ensemble de la structure pour rendre pérenne sa vocation première d'accueil et d'enseignement.

Entre permanence et évolution, ancien et moderne, le collège Gassendi est plus vivant que jamais alors qu'il entre dans ses 125 ans en 2013. Je remercie tous les personnels qui œuvrent chaque jour à perpétuer ce dynamisme et cette volonté d'éduquer voulue à sa source.

Magali Sauquet
Principale du collège Gassendi

Pierre Gassend dit Gassendi

Né à Champlercier, Gassendi étudie d'abord à Digne puis la théologie à Avignon. De 1612 à 1616, il est régent et professeur de rhétorique au collège de Digne. Reçu docteur en théologie en 1614, il est ordonné prêtre en 1616 et enseigne la philosophie à l'université d'Aix de 1617 à 1623. Il y fait des observations astronomiques détaillées, se déclare partisan de Copernic, et entre en correspondance avec Galilée.

Il partage ensuite son temps entre Digne, où il est prévôt du chapitre cathédral depuis 1626, et Paris, où il enseigne les mathématiques au Collège royal de 1645 à 1648.

Sa notoriété scientifique et intellectuelle s'étend à toute l'Europe. Il est l'un des esprits les plus brillants de la première moitié du XVII^e siècle. À la fois historien, théologien, astronome, naturaliste, mathématicien, musicologue et philosophe, Pierre Gassendi est décédé à Paris, le 24 octobre 1655 à l'âge de 63 ans.



Arch. départ. AHP. 108. F1 1,
gravure de Pierre Gassendi, 1836



Entrée du collège côté avenue François
Cuzin, photographie Alain Sauvan, 2012.

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance d'août 1882

Séance du 25 Août 1882

Lycée de Digne.

M. Bontoux lit la déclaration suivante relative à la création d'un lycée à Digne :

Messieurs,

Depuis qu'il est question de la création d'un lycée dans les Basses-Alpes, j'ai entendu parler bien souvent des avantages de cette création pour nos populations.

Je n'ai pas pu saisir encore pour mon compte personnel le bénéfice que le département retirera de ce nouvel état de choses.

Un lycée dans les Basses-Alpes, c'est la suppression de tous les collèges communaux du département, et par suite la création de la République, l'enseignement classique fermé à des éléments de la bourgeoisie.

C'est contre cet esprit de centralisation en matière d'enseignement secondaire, inauguré par l'Empire et continué par la République, que je viens hautement protester.

Un ma répondra qu'il est nécessaire de relever le niveau des études. Si ce résultat doit être obtenu au prix de réserver à certaines classes de la société l'enseignement secondaire, je préférerai conserver le statu quo.

La République, je le reconnais, a fait d'immenses sacrifices pour vulgariser et démocratiser l'instruction primaire. Pourquoi aggraver-elle en sens inverse pour l'enseignement secondaire ?

Un de nos collègues à la Chambre des députés, M. Aulibert, a déposé un projet de réorganisation des collèges communaux. Je ne descendrai pas ce projet, mais si le Gouvernement de la République ne veut pas reculer à tous ses principes, il me semble qu'il devrait plutôt chercher le rétrécissement de la suppression des collèges communaux.

Out de vous, d'ailleurs, et à présent à la mémoire les immenses services rendus par ces établissements. Pour mon compte personnel, je connais bon nombre de mes amis, s'étaient fait un nom dans la presse ou occupent une position élevée dans l'université qui, fils de cultivateurs et d'ouvriers, n'auraient pas pu certainement arriver à ces hautes situations, s'ils n'auraient trouvé dans leur pays natal un collège de plein exercice.

Ce sont ces exemples et les observations statistiques qui m'ont décidé à m'abstenir de prendre part au vote qui nous a été demandé.

M. Soustre : J'ai signé, en effet, et je signifierai encore la proposition de l'honorable M. Aulibert, car ce que je veux c'est l'instruction secondaire mise à la portée du plus grand nombre, soit par l'émancipation des collèges communaux, soit par la création de lycées dans les villes où ils peuvent être nécessaires. L'idée est, à mon avis, la même. Les programmes des examens, nul ne l'ignore, ont été remaniés de fond en comble et ont rendu de plus en plus difficile la situation des candidats médiocrement préparés, notamment pour le baccalauréat. Aujourd'hui ce sont les professeurs qui font les élèves ; un élève, quelles que soient d'ailleurs ses facultés intellectuelles et ses dispositions naturelles, ne peut se former lui-même s'il n'est pas sous la direction d'un certain ensemble de professeurs et s'il ne trouve pas sous la main des collections littéraires et scientifiques. Or, nul ne le conteste, sous ce double rapport, nos collèges communaux sont défectueux et veulent être améliorés. Ma demande d'un lycée n'a donc pas pour but la destruction des collèges communaux existants ; ce que je désire, c'est de renouer dans le département, des Basses-Alpes, au moyen de cette création, tous les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement secondaire et qui actuellement vont chez nos voisins. Si on n'établit pas de lycée à Digne, qu'arrivera-t-il ? c'est que ceux de Gap et d'Aix devront plus prospérer ; les collèges de notre département n'en bénéficieront pas. Les crèches de M. Bontoux seront les mêmes qu'aujourd'hui.

A la suite de ces observations de M. Soustre et des modifications qui seront apportées aux collèges communaux en plein exercice, il est à préférer sans doute (le projet de M. Aulibert le fait pressentir), qu'un certain nombre des collèges les moins importants pourront être transformés en écoles industrielles, écoles primaires supérieures ou en écoles normales, écoles qui rendront de signales services aux communes qui auront le bon esprit de les demander. M. Bontoux lui-même a pris le devant pour le collège de Sisteron et je l'en félicite. Les écoles d'enseignement primaire supérieure ont devant elles un avenir brillant ; l'instruction étant aujourd'hui obligatoire, beaucoup ne voudront pas s'arrêter au premier échelon.

Au point de vue démocratique, je ne saurais partager l'opinion de mon honorable collègue, les créations de lycées ne sont pas contraires aux principes républicains puisque la pension au lieu d'être de 1,200 à 1,300 fr. est réduite pour les lycées des départements pauvres ; chez nous elle sera de 300 à 600 francs. Et puis, outre les bourses communales, n'y a-t-il pas les bourses que l'Etat donne aux candidats qui sont reçus à un examen institué pour les familles pauvres ? D'un autre côté on peut fonder à titre rationnel démocratique peut

on doit se passer de l'instruction secondaire, sous le prétexte que cette instruction serait aristo-craticque ? Mon honorable collègue est très intelligent pour soutenir une pareille thèse, et, je vous le demande, quelle est la commune qui ayant les moyens de la faire, hésiterait à transformer son collège communal en lycée ou à créer le lycée lui-même.

Quant aux avantages que le département retirera de l'établissement d'un lycée à Digne et que M. Bontoux semble contester, je les ai indiqués dans les considérants de ma proposition et je crois inutile d'y revenir.

M. Bontoux : Je ne m'oppose pas à la création d'un lycée à Digne, je n'ai d'ailleurs but que de protester contre les tendances de centralisation en matière d'enseignement secondaire. J'ai eu, il est vrai, l'intention de fonder une école primaire supérieure à Sisteron, mais j'ai dû y renoncer en présence des désirs contraires du conseil municipal.

M. Dieudonné : Comme membre de la commission des finances et comme membre du conseil général, j'ai voté la somme de 100,000 francs pour l'établissement du lycée de Digne. Deux raisons motivent mon vote : d'abord l'établissement d'un lycée sera très-avantageux pour la ville de Digne ; en second lieu, les prix exceptionnellement faibles de l'indemnité consisteront pour le département des avantages très-supérieurs à la valeur de la somme qui nous est demandée ; mais je considère comme un impératif devoir de conclure de préciser un point et de dire ce que j'en pense.

D'après une opinion qui semble malheureusement probable et que l'honorable M. Bontoux vient de résumer, le gouvernement serait dans l'intention de sacrifier les petits collèges des départements pour augmenter la clientèle du lycée du chef-lieu.

Pour moi, Messieurs, la culture résignée par ce que nous appelons en France l'enseignement classique est ce qui donne à un homme toute sa valeur, et plus cet enseignement prendra une large place dans les institutions d'une nation, plus sera élevée et vigoureuse l'intelligence moyenne de cette nation.

Que l'on établisse dans chaque chef-lieu de département un lycée qui soit un grand foyer lumineux, qu'il éclaire indépendamment tous ceux qui un heureux hasard aura fait naître au chef-lieu, je l'admets, mais pour entretenir ce foyer central qu'on n'enlève pas, au moins de la justice la plus élémentaire, au mépris des plus saines idées démocratiques, l'ailment déjà insuffisant, en quatre ou cinq points d'un département, consacré encore vivante la flamme de l'enseignement classique.

Voudrait faire dans chaque chef-lieu un lycée et supprimer les collèges dans les arrondissements constitue l'entroprie la plus injuste, la plus anti-républicaine

qu'il soit possible d'inaugurer, et c'est avec toute l'énergie dont je suis capable que je proteste contre elle.

M. Armand François : Certainement, Messieurs, comme M. Dieudonné, nous applaudissons à la création du lycée de Digne, d'un nouveau foyer de lumière dans le département, mais, Messieurs, il ne faudrait pas que notre approbation, à cette création, impliquât l'abandon des collèges communaux. C'est par eux, par eux seuls que l'instruction secondaire est mise à la portée du prolétaire, du petit propriétaire, du peuple des campagnes. Les bourses sont un palliatif, mais l'exercice seul permet aux désertés de la fortune de donner l'instruction secondaire à leurs enfants. Les communes qui ont fait d'énormes sacrifices pour soutenir leurs collèges communaux dans le seul espoir que l'Etat, après avoir satisfait aux nécessités de l'instruction primaire, peussent à organiser l'instruction secondaire et viendraient développer les éléments matériels avec tant de peine, seraient vraiment cruellement trompés, si elles voyaient leurs chers collèges abandonnés par le gouvernement de la République et devenir la proie de l'enseignement congréganiste.

Je dépose sur le bureau le vœu suivant :

Le conseil, en s'associant à la création des lycées départementaux, recommande à M. le ministre de l'Instruction publique l'existence et le développement des collèges communaux qui méritent l'instruction secondaire à la portée des petites communes.

M. Richard dit que les observations qui précèdent auraient mieux trouvé leur place dans la discussion de l'Etat. Les collèges ne seront pas atteints par le fait de la création du lycée. Il votera donc la proposition de M. Armand.

La proposition de M. Armand François, mise aux voix, est adoptée.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

Armand François



Allegiance
de M^{rs} Minkoff
Dancow

Le Président
de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur,

188. Vu les délibérations du Conseil Municipal

de Dancow (Dancow-Ille-et-Vilaine), en date du 10

octobre 1882 et du 16 octobre 1883;

Se ferois un état de l'empressement à

ce village par suite de, et le 10 octobre 1883,

Pravis du Commissaire impérial;

Pravis du Préfet et les autres Pravis de

l'Empire;

Pravis de l'arrêté du 23 avril 1883;

Pravis du 3 mai 1884,

Pravis:

Art. 1^{er}.

Est déclaré d'utilité publique la
construction d'un pont à Dancow
(Dancow-Ille-et-Vilaine).

En conséquence, elle est autorisée
à acquiescer du Préfet de l'Ille-et-Vilaine, soit à l'arrêté
ou faire faire d'après une répartition

RECEVU
LE 14 NOV 83
LES BUREAUX-VADES

conduite, soit au besoin par voie
d'approvisionnement, conformément à la loi
du 3 mai 1841, une somme de cent mille
francs de 2 francs 40 centimes
5000 fr., telle que les dépenses qui ont été
ou seront faites pour la construction.
Il sera fait un état de ces dépenses (totalité)
en totalité de 1.400.000 fr., à la suite de
subvention de 600.000 fr., alloués sur les
fonds de l'Etat et deux cent mille de 500.000 fr.
autorisés par décret du 29 septembre 1883.

Art. 2.

Le Ministre de l'Intérieur

est chargé de l'exécution

du présent décret.

Fait à Paris, le huit novembre 1883.

Signé: Jules Grévy.

Par le Président de la République:

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé: Waldeck-Roussseau.

Signé: Emile Combes.

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

W. Roussseau

Arch. départ AHP, 1 T 28.
décret présidentiel,
8 novembre 1883

LE RADICAL DES ALPES

JOURNAL HEBDOMADAIRE POLITIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER LEGALES

INAUGURATION DU LYCÉE

Jedi a eu lieu à Digne sous la présidence de M. Spuller, ministre de l'instruction publique, l'inauguration du nouveau lycée.

Le ministre est arrivé à Digne mercredi soir. Il a été reçu à la gare par M. Soustre, maire de Digne et le conseil municipal. Le lycée et le cours Gassendi étaient pavés et brillamment illuminés.

La séance d'inauguration a eu lieu jeudi soir à trois heures dans le parloir du nouveau lycée. Cent cinquante personnes environ ont pu y trouver place, en outre du cortège officiel groupé sur l'estrade.

M. Spuller ayant donné la parole au maire de Digne, M. Soustre, après avoir constaté les importants sacrifices que l'Etat, le département et la commune se sont imposés pour la construction du lycée, émit le vœu que le nouvel établissement puisse répondre aux espérances qu'on fonde sur lui. Il remercie le ministre d'avoir bien voulu par sa présence relever l'éclat de la cérémonie.

Après quelques mots de M. le recteur le ministre prend la parole.

M. Spuller qui n'est certes pas un orateur, mais qui est parfois un confident aimable est cette fois mal servi.

Son discours n'est qu'un enchevêtrement de banalités sur l'enseignement démocratique. Le public surpris reste froid; à peine par instants quelques rares applaudissements de courtoisie. A un certain moment M. Spuller parle de la France républicaine.

— Vous l'avez lue à la réaction, crie une voix du fond de la salle.

De nombreux braves et des cris vive Roulangier accueillent cette exclamation.

M. Spuller ayant terminé sa harangue allait lever la séance lorsque M. Andrieux demande la parole. Le ministre la lui donne d'un air résigné.

M. Andrieux avec l'accent ironique et le sourire moqueur qui lui est familier déclare qu'il imitera l'exemple du ministre et ne fera pas de politique. Si vous n'échiez venu, dit-il au ministre, que pour la décoration extérieure de cette cérémonie ou pour échanger les congratulations d'usage je ne prendrais pas la parole. Mais puisque tel n'est pas l'unique but de votre voyage il est de mon devoir en ma qualité de député et de président du Conseil général de ce département de faire entendre une parole loyale et d'appeler votre attention sur certaines appréhensions qu'ont fait naître divers actes de votre administration.

Ce n'est pas tout, continue Monsieur Andrieux, d'inaugurer un monument, il faut peupler ces grands édifices. Pourquoi donc avoir par un décret récent, augmenté le prix de pension des lycées? Pourquoi avoir supprimé dix écoles dans le département? pourquoi avoir en le déplaçant sans raison, rendu intelligible un instituteur délégué au conseil départemental. Pendant un demi-heure M. Andrieux n'a cessé de harceler le pauvre ministre.

Je m'y attendais, a paraît-il dit stoïquement M. Spuller en levant la séance.

Il faut avouer d'ailleurs, que l'organisation de la cérémonie a été très défectueuse.

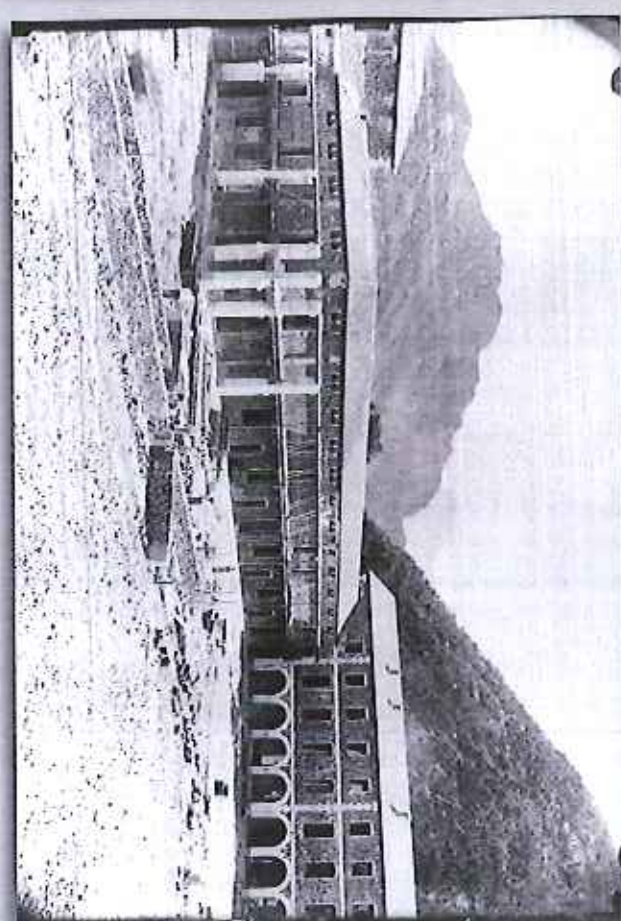
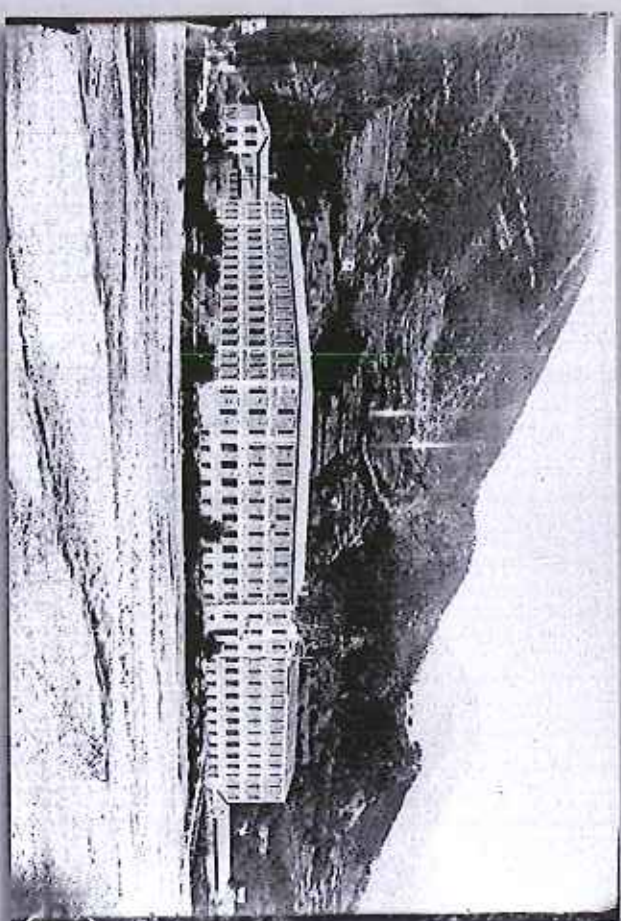
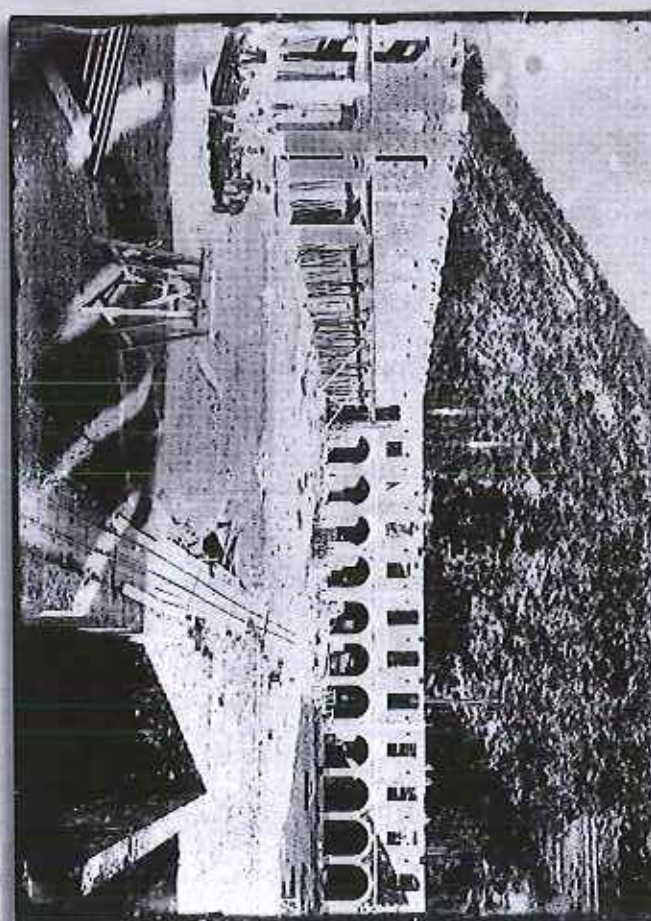
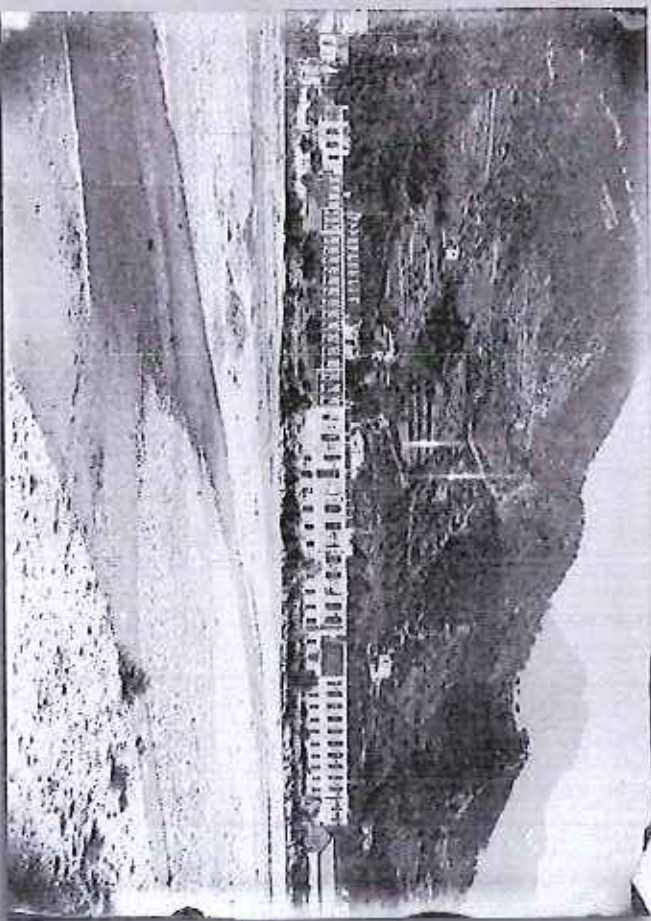
Est-ce la peine de déranger un ministre pour lui fournir dans une petite salle un auditoire de cent cinquante personnes?

On a beaucoup remarqué que tandis qu'à l'entrée de M. Spuller, personne n'avait applaudi, l'arrivée de la députaion Bas-Alpine a été saluée par les applaudissements.

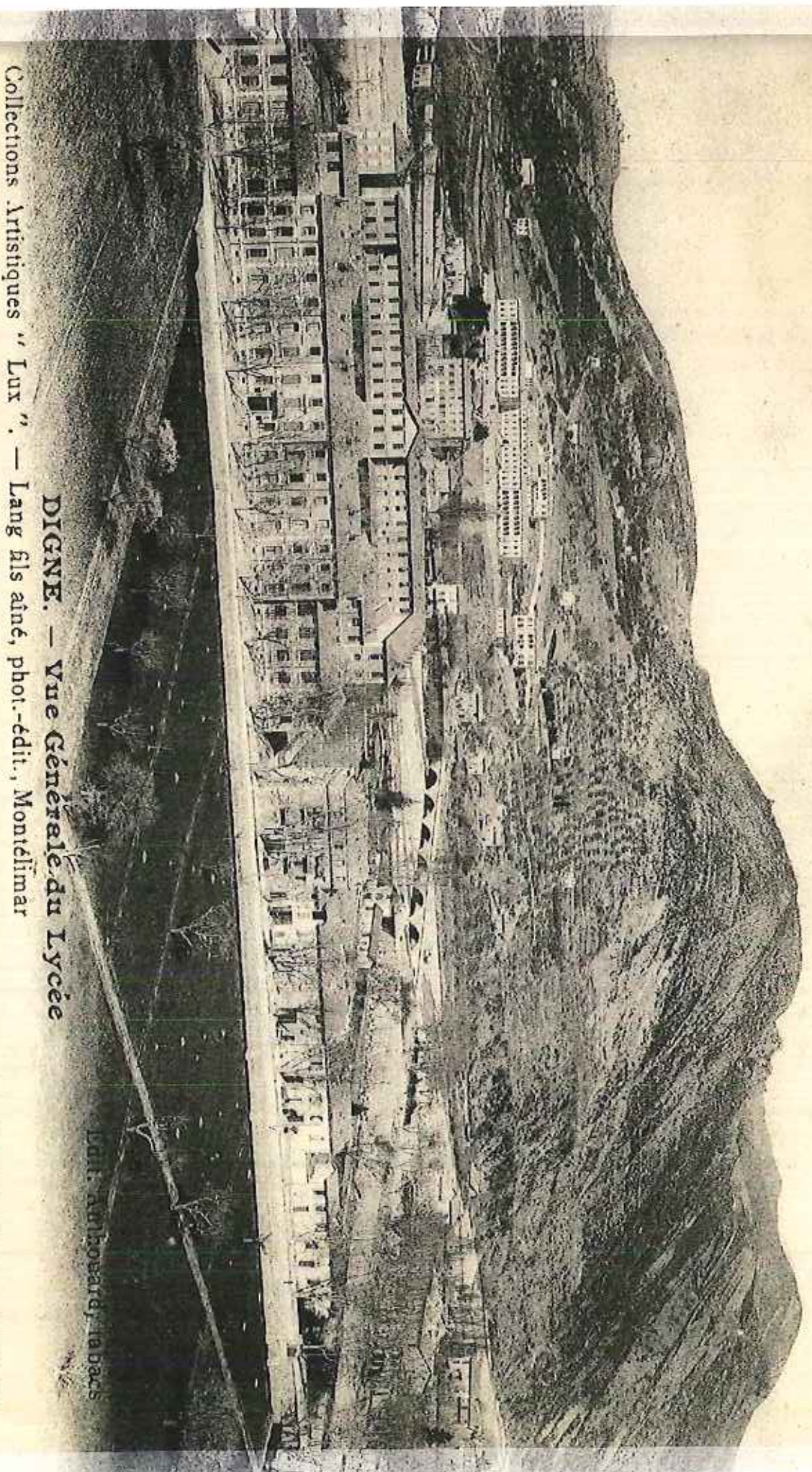
Le soir un banquet de 80 couverts a eu lieu à l'hôtel Mistre. De nombreux toasts ont été portés. M. Spuller parlant le dernier a été beaucoup plus heureux que l'après-midi.

Ni les conseillers généraux, ni les maires d'arrondissement, ni les délégués de la presse n'ont été invités au banquet. La municipalité de Digne n'a pas en cette circonstance fait preuve de courtoisie.

Un mauvais plaisant nous a assuré qu'on avait eu un instant l'idée d'inaugurer le lycée sous une cloche à fro-mage, mais qu'on avait renoncé à ce projet, parce qu'on en avait passrouvé d'assez petite.



Arch. départ. AHP, 16 Fi 154, 16 Fi 157, 16 Fi 155, 16 Fi 158, construction du lycée.



DIGNE. — Vue Générale du Lycée
Lang fils aîné, phot.-édit., Montélimar

Luit. Anlhoeré, tabacs

Arch. départ. AHP, 2 F1 973, vue du lycée, 1910

CHRONIQUE Locale & Régionale

DIGNE

A l'heure actuelle où le Lycée, entièrement terminé, va être livré à l'administration de l'Instruction publique, nous croyons intéressant de donner quelques détails sur l'aménagement de ce bel établissement.

Les logements du Proviseur, du Censeur et de l'Econome ont leur façade principale sur la route de Gaubert. Deux de ces logements sont au premier étage, l'autre est au second.

Chacun d'eux se compose de sept à huit pièces, à savoir: un grand salon, une salle à manger, deux chambres à coucher dont l'une meublée en arcaïou et l'autre en noyer, une ou deux autres chambres plus simples et une superbe cuisine.

Toujours dans le même corps de bâtiment, au deuxième étage est la lingerie. Elle se compose de plusieurs grandes salles dont un atelier de repassage où se trouve un très beau fourneau de repasseuse. Autour de la lingerie sont les chambres des lingères au nombre d'une dizaine environ.

LE RADICAL DES ALPES

JOURNAL RESPONSABLE, POLITIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER LÉGALES

Le rez-de-chaussée, comprenant une grande et belle entrée se divise en parloir et bureaux pour les trois administrateurs: Proviseur, Censeur, Econome.

La façade qui regarde le torrent des Eaux-Chaudes, contient quatre dortoirs, dont le nombre est de cinq, pouvant contenir cinquante élèves.

Le rez-de-chaussée des divers corps de bâtiment est affecté aux études ainsi qu'une partie du premier étage.

Les réfectoires bien éclairés et bien aérés sont meublés de grandes tables de marbre. Les sous-sols sont utilisés à divers usages et particulièrement au service des cuisines où se trouve un fourneau gargantuesque et monumental ayant deux ou trois mètres carrés de surface.

Un ascenseur à étagères du volume et de la forme d'une petite commode à laquelle on aurait attaché les tiroirs, monte les plats de la cuisine dans une petite antichambre précédant les réfectoires.

Dans le voisinage des cuisines est une salle de bains de pieds.

Toutes les parties de l'établissement sont éclairées au gaz. De même on a l'eau à volonté dans les appartements depuis les combles jusqu'aux sous-sols. A cet effet, une pompe actionnée par un moteur à gaz, monte l'eau dans deux grands réservoirs placés près de l'horloge, et dominant le Lycée; de là elle se distribue dans toutes les parties où l'on a jugé utile de mettre un robinet. Le moteur à gaz et le compteur de très grandes dimensions sont voisins l'un de l'autre et situés dans les dépendances de la cuisine.

Bientôt aura lieu l'inauguration de ce nouveau Lycée à laquelle doit assister le Ministre de l'Instruction publique.

Nous saluons cet établissement appelé à instruire et à former l'esprit de plusieurs générations de citoyens. Nous lui souhaitons toute sorte de succès.

G. de RICARD.

NOTE SUR LE LYCÉE GASSENDI



SITUATION EXCEPTIONNELLEMENT FAVORABLE

UN LYCÉE DE PLEIN AIR

Le Lycée Gassendi est, après quelques belles villes particulières, le premier monument qu'aperçoit sur sa droite le voyageur arrivant à Digne en automobile par la route de Nice (boulevard Gambetta). Dit en pleine campagne, dans une vallée ravissante, au pied du Cosson, au confluent des deux rivières de la Bléone et des Eaux-Chaudes, tout entouré de jardins, il se présente comme un vaste quadrilatère de bâtiments largement éclairés et aérés, entourant de grandes cours plantées d'arbres : il semble qu'on n'ait pu choisir site plus favorable pour y installer une maison d'éducation.

La beauté du paysage, si agréable, si reposant à regarder, avec la délicatesse exquise, avec la variété inouïe de ses nuances si bien fondues, avec l'harmonie de ses lignes, avec la sobriété de ses proportions, avec ses échantillons loutanues aussi, n'est que le signe, à vrai dire, de l'admirable docteur d'un climat d'altitude moyenne (600 mètres) où les pluies sont rares, où les brouillards sont ignorés, où les grands vents sont, au tant être, inconnus, d'un ciel toujours clément et merveilleusement lumineux.

Pour calmer, pour retenir par les enfants égarés par le climat parfois exaltant des bords de la mer, on aménage par l'air possédant des grandes villes, et dont les vents ou l'organisme ont besoin d'une cure de repos, il paraît difficile de trouver situation plus recommandable.

Le Lycée est, en effet, placé en dehors de la ville, et la ville de Digne n'offre ni usines, ni industries insalubres, ni vices agglomération.

Un père de famille qui veut y envoyer ses fils soustrait les plus âgés aux dangers des grandes villes, les moins à la plupart des dangers de campagne et leur assure, avec un air excellent, une vie matérielle particulièrement saine et confortable.

RÉGIME DE L'INTÉRIEUR. — HYGIÈNE. — SOINS DE PROPRETÉ

La nourriture est préparée avec des soins particuliers. Les menus, étudiés par l'économiste, arrêtés par le Proviseur, après avis du médecin, comportent, à midi, une soupe, un plat de viande, un plat de légumes, souvent un dessert ; le soir, un plat de viande, soit garni, et suivi d'un plat sucré, soit suivi d'un plat de légumes abondamment servis. L'hiver, soupe chaude le matin et le soir. Plats froids l'éba seulement et de façon tout-à-fait exceptionnelle. Il est toujours tenu compte, dans la mesure du possible, des desiderata exprimés par les élèves.

Un nouveau dortoir sera ouvert en octobre 1927, tant en prévision des nouvelles entrées probables (un premier janvier ou comptant Lycée et Ecole Primaire Supérieure, 155 pensionnaires) que pour assurer aux pensionnaires, même au repos, le plus d'espace possible et un cube d'air très largement calculé.

Les élèves, dont la toilette est surveillée par des Maîtres d'internat (qui rendent compte chaque jour à M. le Censeur), prennent régulièrement une douche tiède toutes les semaines, en principe le jeudi matin. Un appareil à douches absolument neuf doit être installé pendant les grandes vacances.

La salle, le pénitencier théorique, le poids des enfants, sont pris très caractéristiquement en présence de M. le Professeur d'Éducation physique, et indiqués aux parents sur le bulletin trimestriel.

Sur la santé des enfants, les parents peuvent avoir tous renseignements ; cependant, au moindre malaise, à une infirmité dénoncée, ils sont examinés, à la plus petite indisposition, par M. le Docteur Gassendi, plus souvent

qu'ils ne le seraient, peut-être, dans leur famille. Les parents sont prévenus, au besoin, par dépêche (ou, le cas échéant, par express) s'il est que survient la moindre complication, et le Proviseur et le Médecin sont d'accord à provoquer une consultation s'il est qu'elle apparaît viable.

ÉTUDES : SUCCÈS SCOLAIRES, AVANTAGES DES PETITS LYCÉES

Le Lycée de Digne prend des élèves externes à partir de quatre ans, pensionnaires à partir de dix à onze ans, exceptionnellement même, avant cet âge. C'est être qu'un enfant peut y faire toutes ses classes : et tel de nos bacheliers d'aujourd'hui y a appris à lire. Les succès aux divers examens (V. p. 34 du palmarès) ont toujours été tels qu'on peut considérer comme sans exemple qu'un enfant moyennement doué, débuté modestement à travailler et docile à la direction de ses maîtres ait dû renoncer au baccalauréat.

À l'époque où ces lignes sont écrites, 8 juillet 1927, tous les élèves de mathématiques, tous les élèves de 1^{re} B et C, sont deux, ont été déclarés admissibles au Baccalauréat.

C'est que les classes étant peu nombreuses (20 à 25 élèves au plus par classe), chaque professeur peut veiller de près aux progrès de tous les enfants qui lui sont confiés, de ceux du moins dont il voit que la bonne volonté répond à ses efforts.

C'est bien ce que faisait ressortir, à la cérémonie d'inauguration du Lycée, l'aimable Directeur de l'Académie, M. Belin (V. p. 7 du palmarès).

ÉDUCATION

L'éducation est l'objet de soins particuliers ; la tenue extérieure des enfants, quand ils sortent, est spécialement surveillée. La discipline, ferme sans rigidité, se propose pour objet l'ordre, non la contrainte. Les élèves sont appelés chez M. le Proviseur ou chez M. le Censeur toutes les fois qu'ils est nécessaire et paternellement admonestés, et jamais on ne descend aux punitions ce qu'il serait possible d'obtenir de leur bon sens et de leur cœur.

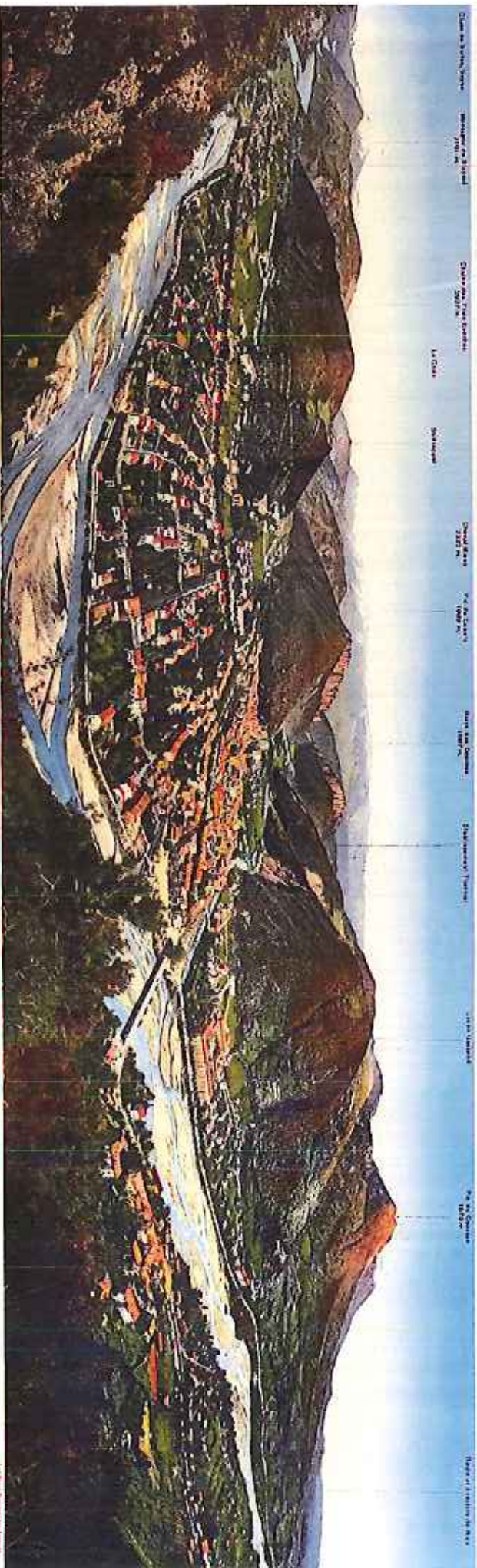
Les mêmes avantages sont assurés à l'Ecole Primaire Supérieure installée au Lycée même avec des locaux un peu inférieurs (pourquoi l'externat est général), mais dans les mêmes conditions d'hygiène et de confort. Aucune différence, d'ailleurs, entre les enfants inscrits d'un côté et de l'autre, aucune différence que la différence des programmes suivis.

L'Ecole Primaire Supérieure convient à des enfants qui veulent arriver plus vite à une situation, par toujours plus modeste ; elle peut, le cas échéant, avec ses ateliers de bois et de fer bien aménagés, ouvrir la porte de l'enseignement technique et offrir un débouché intéressant à des jeunes gens à qui les études classiques ne conviendraient pas.

Il reste cependant que pour ceux qui se reportent aux situations libérales, ou même aux hautes fonctions de direction du Commerce et de l'Industrie, l'éducation classique offre des ressources inappréciables. On peut en trouver un aperçu dans le discours de M. Pinard (p. 12 du palmarès).



Parmi les montagnes des Préalpes de Digne, deux équipements publics sont cités, les thermes et le lycée Gassendi.



Gravure de Digne entre 1925 et 1929, collection particulière



Photographie de Frédéric Exubis, 2012

Trousseau.

Le trousseau se compose des objets énumérés au tableau suivant :

- 1 Epilatoire avec épingles. (Coffin des officiers de Tiranie.)
 - 1 Veston avec palmes brodées en or.
 - 2 Pantalons d'hiver en drap bleu.
 - 2 Gilets d'hiver en drap bleu.
 - 1 Veste d'hiver brodée en molleton noir.
 - 1 Veste de été en drap marron.
 - 2 Pantalons de coutil.
 - 2 Gilets en drap couleur bleu.
 - 1 Casquette marine en drap bleu avec palmes en or.
 - 1 Baret en feutre.
 - 2 Paires de bottes en cuir.
 - 4 Drape de lit en toile de fil, de 2m, 30 de longueur sur 2m, 30 de largeur.
 - 12 Serviettes en toile de fil, de 0m, 30 sur 0m, 20.
 - 10 Chemises de nuit en coton, dont huit à la taille de l'élève et deux plus grandes.
 - 4 Chemises de nuit.
 - 4 Caleçons de coton.
 - 18 Maillots en toile de fil, de 0m, 60.
 - 4 Oreillers en soie (couches tout faits).
 - 16 Paires de chaussettes (1) en coton, garnies au talon, dont huit à la taille de l'élève et six plus grandes.
- 1 Boîte de toilette à compartiments renfermant :
- Une brosse à habits.
 - Une brosse à cheveux.
 - Une brosse à dents.
 - Une brosse à peignes.
 - Un déodorant.
 - Un peigne fin.
 - Un verre.
- 1 Set à linge (couteil crêpe), de 0m, 30 sur 0m, 60.

(1) Les familles qui veulent faire porter, pendant l'hiver, des bas de laines à leurs enfants doivent en donner au moins six paires.

8 de 0415
B. 2

Arch. départ. AHP. 8 04045; couverture du prospectus sur le lycée Gassendi et présentation du trousseau, 1907

LYCÉE GASSENDI

DIGNE

PROSPECTUS



DIGNE.
IMPRIMERIE CHASPOUL
10, Rue de France, 7.
1907

N. 4292

Conditions d'admission.

Le lycée reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires, des externes surveillés et des externes simples.

Tout élève, à son entrée, doit déposer entre les mains du Proviseur :

- 1° Un acte de naissance;
- 2° Un certificat de vaccine;
- 3° Un certificat de bonne conduite, s'il vient d'un autre établissement;
- 4° S'il vient d'un autre Lycée, un certificat du Proviseur attestant qu'il a payé toutes les sommes à sa charge.

Vu et approuvé :
Act. le 14 août 1907.
Le Recteur de l'Académie,
Pour le Recteur,
L'Inspecteur d'Académie délégué,
REGISMANSET.

LYCÉE DE DIGNE

Arch. départ. AHP. 108 F. 84, classe de métroque, 1891-1892



CLASSE DE MÉTROQUE
1891 - 1892

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénoms: Jacques André Lemaire
 Date et lieu de naissance: à Paris 11^e le 11/12/1898 à Vincennes Paris 11^e
 La santé de l'enfant est-elle habituellement bonne? oui
 A-t-il des frères ou des sœurs? Combien? 2 frères
 A-t-il des frères ou des sœurs élevés d'un lycée ou collège? 1 frère élevé au collège de Vincennes
 Est-il pupille de la Nation? non
 Établissements dont l'enfant a suivi les cours? École primaire de Vincennes (Paris 11^e)
 De quelle classe sort-il? 2^e
 L'enfant est-il muni du certificat d'études (à quelle date l'a-t-il obtenu)? le 11/12/1911
 Sera-t-il pensionnaire? Demi-pensionnaire? Extérieur? extérieur
 Dans quelle classe entrera-t-il? 4^e
 Quelle langue vivante étudiera-t-il? français
 Cote: _____
 L'enfant suivra-t-il les exercices religieux? _____
 Sera-t-il assuré contre les accidents? (L'assurance est facultative. Primes: pensionnaires, 5 fr. 50; demi-pensionnaires et extérieurs, 5 fr. 50; externes, 4 fr. 50): _____
 Nom, profession et adresse de l'correspondant (1) M. Lemaire, 11 rue de Vincennes, Vincennes (Paris 11^e)
 et adresse des parents M. Lemaire, 11 rue de Vincennes, Vincennes (Paris 11^e)
 Pensionnaires autorisés à correspondre avec l'enfant: _____
 Signature des parents: _____
 (1) Le correspondant doit être agréé par le Proviseur.

1^o L'acte actuel du mariage;
 2^o Les certificats de préscriptions;
 3^o Les certificats de bonne conduite délivrés par le chef de l'établissement d'où est l'enfant.

Arch. départ. AHP, 1 T
 443, bulletin d'inscription
 à l'école primaire
 supérieure de Digne.

M. Lemaire 1898 + R 0 P
 (A.H. 23 avril 1919.
 Signé de l'arch. 1919)

LYCÉE DE DIGNE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénoms: René Jean Lemaire
 Date et lieu de naissance: à Paris 11^e le 11/12/1898 à Vincennes (Paris 11^e)
 La santé de l'enfant est-elle habituellement bonne? oui
 A-t-il des frères ou des sœurs? Combien? deux de son père
 A-t-il des frères ou des sœurs élevés d'un lycée ou collège? non
 Est-il pupille de la Nation? non
 Établissements dont l'enfant a suivi les cours? École de Vincennes Vincennes
 De quelle classe sort-il? 4^e
 L'enfant est-il muni du certificat d'études (à quelle date l'a-t-il obtenu)? le 11/12/1911
 Sera-t-il pensionnaire? Demi-pensionnaire? Extérieur? extérieur
 Dans quelle classe entrera-t-il? 4^e
 Quelle langue vivante étudiera-t-il? A
 Cote: extérieurs
 L'enfant suivra-t-il les exercices religieux? non
 Arch. départ. AHP, 1 T
 443, bulletin d'inscription
 au lycée Gassendi, 1929

29 NOV 1929

h. 61
 Dupuis & Co. Digne



Arch. départ. AHP, 16 F1 1, photographie de classe de 1894-1895



Soldats mobilisés au lycée Gassendi en 1914.

Arch. départ. AHP, Per 635, soldats mobilisés au lycée Gassendi en 1914, article de Haute-Provence Info, 17 mars 2000.

3

Mre Région
 Sous-Intendant
 Militaire,
 de DIGNE,

 N° 10169

Digne le 2 Octobre 1919

Le Sous-Intendant Militaire MASIANI
 à Monsieur le Maire à DIGNE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Administration de la Guerre vient d'autoriser le payement d'une somme de 27,528,17 75 à titre d'indemnité forfaitaire globale pour des Agents convoqués au lycée Gassendi au cours de l'occupation de cet immeuble par les troupes.

Cette somme ne sera néanmoins mandatée au profit de la Ville que si vous acceptez de faire assurer directement l'exécution des travaux nécessaires.

Je vous prie en conséquence, de me faire connaître si vous acceptez cette clause.

Signé: MASIANI.

Pour copie conforme
 Digne le 26 Janvier 1920
 Pour le Maire,

[Handwritten signature]

Arch. départ. AHP, 1 T 28,
 lettre du sous-intendant
 militaire Masiani au maire de
 Digne, 2 octobre 1919

Expertise des Dommages professionnels
du LYCEE CASSANDRE à NICE

Renseignements Généraux

Le Lycée de garçons de Digne a été occupé par les troupes allemandes, sans régularité, du 15 Octobre 1945 au 19 Août 1944. Il n'y a pas eu de dégâts par bombardements ou imputables à des combats.

L'origine des dommages est uniquement imputable à l'occupation et au pillage par les troupes ennemies qui ont causé une partie importante du matériel notamment au fur et à mesure du reculement de l'hôpital qu'elles avaient installé dans le Lycée.

L'origine de propriété du matériel détruit ou disparu est attestée par le " Livre d'Inventaire du Mobilier usuel " existant dans les Archives du Lycée.

La matérialité du pillage est affirmée dans les témoignages écrits émanant de :

- 1°) Madame NOVARELLI Raimonde, concierge du Lycée, qui atteste avoir vu 28 camions allemands quitter le Lycée, chargés de matériel divers, aux environs du 1er Août 1944.
 - 2°) Monsieur DIEZION Elia, Factotum du Lycée, qui atteste qu'une partie du mobilier du Lycée a été emportée par les Allemands pendant leur occupation.
 - 3°) Monsieur CHAVVIN Julius, Chef Orléanais du Lycée, qui atteste que le matériel de cuisine avait presque entièrement disparu à son retour après l'occupation allemande.
-

Quant à la constatation du dommage, il n'existe aucune pièce probante, ni constat d'huissier, ni inventaires contradictoires avant et après occupation. L'Expert a pu constater, par sondages, que le matériel signalé par le Sinistré, n'existait effectivement plus à la date de l'Expertise.

En raison des garanties morales et de l'absence d'intérêt personnel du sinistré en la personne du Proviseur du Lycée, chef d'un Etablissement d'enseignement public, et sur la foi des sondages effectués, l'Expert a cru devoir admettre l'Inventaire des manquants dressé par le Sinistré.

Le Sinistré déclare que le Lycée a également été occupé par le Service de Santé des Troupes Françaises du 24 Août 1944 au 30 Septembre 1945, mais qu'aucun pillage n'est imputable à ce service. Il déclare que seules des dégradations d'ordre Immobilier sont imputables à l'occupation française et ont fait l'objet d'une réclamation auprès du Service de l'Intendance.

Le Sinistré a bénéficié du M.R.U. d'une décision d'attribution de l'Etat de frs : 705.500,- en date du 27 février 1947 sur laquelle il a effectivement perçu : 176.525 frs le 27 février 1947 et 185.800 frs le 31 Août 1947.

A la date de l'Expertise, les remplacements effectués et réglés s'élevaient à frs : 461.993,-. Les remplacements effectués mais non encore réglés s'élevaient à frs : 379.715,- non compris les honoraires d'Expertise.

Nice, le 31 Décembre 1947

Jean MARTROCA
8, Rue Cassandre-Mil, 06100 NICE
EXPERTISE PROFESSIONNELLE
Lettre N° 1 25234 du 20/06/47
C DEX 02-81-54

J. Martroca

Dimanche 29 Juin 1969

PROVENÇAL
BASSEES DIMANCHE

Au Lycée Gassendi

A l'issue d'une réunion dans le bureau du proviseur du comité de gestion de l'établissement, diverses personnalités se sont retrouvées devant la plaque commémorative, dans le hall du lycée et observaient une minute de silence ; on reconnaissait aux côtés de M. Clavel, proviseur, Lescornez, censeur, des professeurs, des élèves et représentants des associations de parents d'élèves.

M. Charles Rinaldi, adjoint au maire, mais aussi représentant les anciens élèves du lycée, éablisement qui a vécu, hier, sa dernière journée de lycée. M. le proviseur nous remettait l'historique de l'établissement que nous puissions in extenso.

« Le lycée Gassendi ferme définitivement ses portes aujourd'hui 28 juin 1969, après quatre-vingt-deux ans d'existence. Demain, 29 juin, s'ouvriront les portes d'un nouvel établissement : le « collège d'enseignement secondaire Gassendi ».

« Le lycée Gassendi avait été ouvert le 1er octobre 1887 et inauguré le 6 octobre par M. Spuller, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en présence du maire de Digne, M. Marius-Lazare Soustre, qui fut le promoteur et le véritable créateur du lycée et du recteur Belin.

« Il reçut le nom de « Gassendi », ancien prévôt du chapitre de Digne, né à Champtercier, mais surtout illustre moraliste et philo-

sophe du XVII^e siècle, en qui Molière et La Fontaine reconnurent un maître à penser.

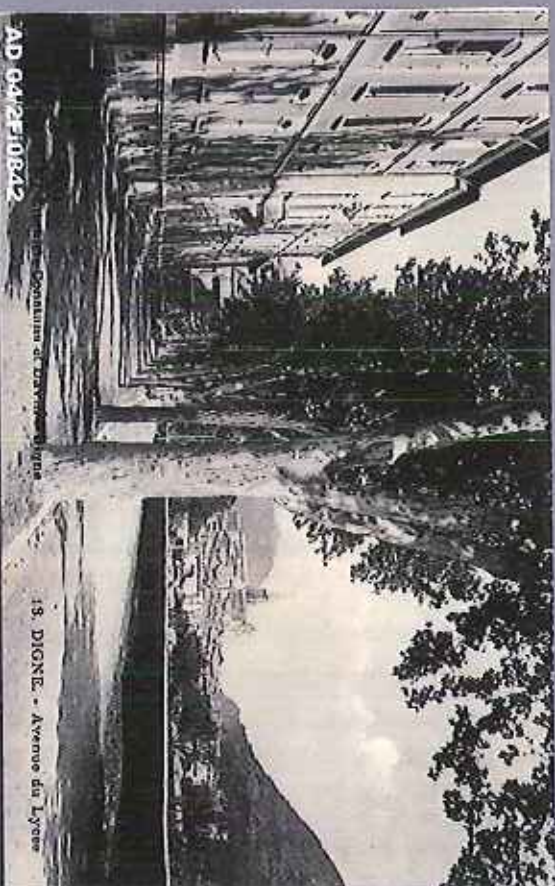
Au cours de ces quatre-vingt-deux années d'existence, douze promotions d'élèves ont été formées dans l'établissement. Nombreux sont les anciens élèves qui ont acquis une flatteuse notoriété dans l'armée, la magistrature et la littérature. On compte parmi eux, plusieurs poètes de talent.

« Soixante-sept élèves du lycée Gassendi et plusieurs professeurs sont tombés au champ d'honneur au cours des deux guerres mondiales. Signalons le sublime sacrifice de François Cuzin, professeur agrégé de philosophie, martyr de la Résistance, fusillé par la Gestapo le 16 juillet 1944 à Sigales (Var).

« Le lycée Gassendi, de 1887 à 1969, a connu vingt-trois proviseurs.

« A signaler, d'une façon générale, la fidélité et l'attachement du personnel à cet établissement. Notons que M. Paul Coue, professeur de lettres, y exerce depuis 1937 et que le véritable « pilier » du lycée est le sympathique Louis Wepière, actuellement surveillant général, nommé à Digne, en 1941.

« Enfin, remarquons que, pour la dernière année, le lycée obtient au baccalauréat des résultats exceptionnels : succès à 78 p. cent en A (six mentions), à 86 p. cent en C (dix mentions) et à 100 p. cent en D (neuf mentions) ».



Arch. départ. AHP, 2 F 842, avenue du lycée, 1910

AUX C.E.S. GASSENDI ET MARIA-BORRELY

Mme Bastide directrice du C.E.S. Maria-Borrely et son nouveau directeur adjoint M. Dominique Poli venant de Bastia accueillait hier 470 élèves avec une forte majorité de filles : le C.E.S. possède 94 internes qui seront hébergés au lycée et 65 demi-pensionnaires qui prendront

LE PROVENÇAL

leurs repas à la cantine Alexandre-David-Neel.

M. Lescornez principal du C.E.S. Gassendi accueillait dans son établissement près de 600 élèves dont quelques 130 internes, qui seront logés dans l'établissement ainsi que les demi-pensionnaires qui y prendront leurs repas.

Mardi 16 Juin, 1969
N° 104
BASSEES DIMANCHE



INSPECTION ACADEMIQUE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
3, Avenue du Puits - B.P. 224 - 04100 DIGNES-BAINS Cedex - Tél. 04 92 36 68 50

Dignes les Bains, le 18 mai 2000

*L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
des Alpes de Haute-Provence*

Référence à reproduire :
DOS/MC/Pka
Cedex04@ac-aix-marseille.fr
sgpa
Affaire suivie par Mme CANTA
TÉL 04.92.36.68.50
Fax 04.92.36.68.68

Monsieur le Président du Conseil Général
des Alpes de Haute-Provence
Direction de l'Éducation
B.P. 216
04003 DIGNES-LES-BAINS CEDEX

A l'attention de Madame DAUMAS

Monsieur le Président,

Les locaux affectés à la SEGPA, dans l'enceinte même du collège Gassendi, sont désormais achevés.

Les bâtiments Quartier Saint Domin, mis à la disposition du département lors de la mise en œuvre des lois de décentralisation peuvent donc être remis à l'État après désaffectation.

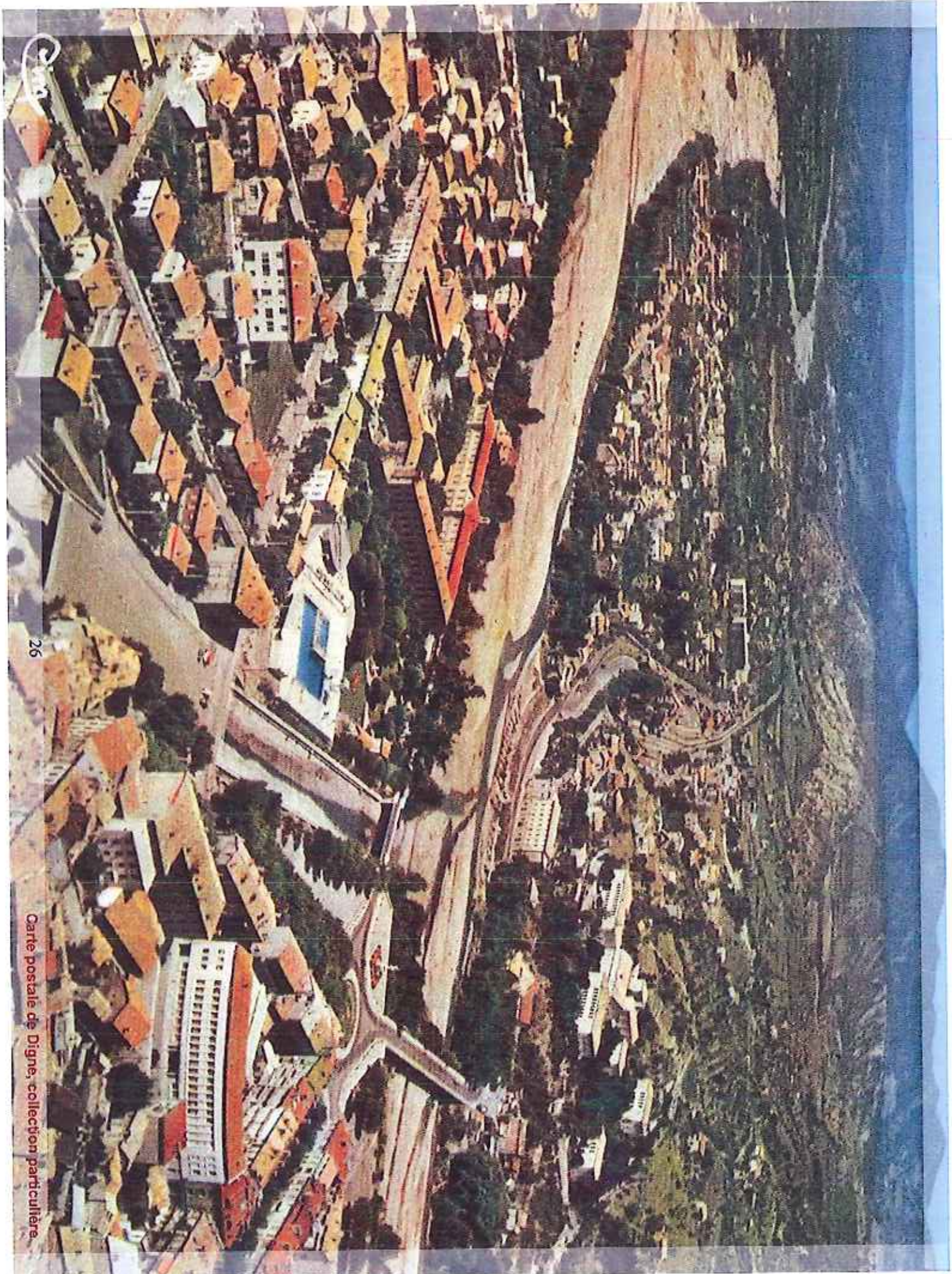
Je vous demande donc de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de l'assemblée départementale et me faire parvenir la délibération correspondante.

Je propose à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille la mise à disposition de la Région de ces bâtiments appartenant à l'État pour les affecter au lycée Pierre Gilles de Genas en vue d'y installer la Maison de l'Éducation et de la Formation (M.E.F.) et le GRETA.

Ce dernier regroupera ainsi ses pôles d'activité et assurera mieux sa mission de service public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Monique LESKO



26

Carte postale de Digne, collection particulière.

C 1651

8 05 1880
518

Cinqquantenaire

du _____

Lycée Gassendi

à Digne

1887-1937

Arch. départ. AHP, 8 035118.
liste des proviseurs parue
dans Cinqquantenaire du Lycée
Gassendi à Digne 1887-1937

Liste des Proviseurs du Lycée

depuis 1887

(Date de sa Fondation)

MM. Rossi, 1887-1890.

Pinard, 1890-1893.

Dubourdiou, 1893-1895.

Szelechowski, 1896-1903.

Touare, 1903-1913.

LAVAUJAT, 1913-1915.

Bertrand, 1915-1919.

SAGET, 1919-1922.

BREDIN 1922-1923.

FLEURANT, 1923-1924.

LACARRIELLE, 1924-1925.

ADRIAN, 1925-1930.

GAREAU, 1930-1931.

BAILLY, 1931-1933.

NAVEX, 1933.



Roche
DE VAUCLUSE
DIRECTEUR
Cabinet en Chef

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arignon, le 7 Octobre 1887

Roche

Monsieur et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements que j'ai pu recueillir sur Monsieur Rossi, parvenu au rang de recteur, qui fait l'honneur de votre titre en 29 septembre dernier.

M. Rossi est un esprit à une politique, un bonapartisme constant, mais il parle surtout pour lui-même. Le point de vue est un fait pour lui-même.

Les points de vue moral, et ses relations personnelles comme un Code, politique morale de contacts privés et des plus insignifiantes.

On peut se vanter professionnel, il a été dévoué à la suite des mêmes accidents qu'il a eus avec ses collègues émus, l'ignoble, est fait par la suite de sa position sur ses collègues pour et avec eux.

Monsieur le Recteur à Digne - Vigne.

Arch. départ. AHP, 1 T 28, lettre du préfet de Vaucluse au préfet des Basses-Alpes concernant le premier proviseur du lycée de Digne, 1887

Académie d'Alsace

Classe de Nominations
Le 23 Octobre 1887

Monsieur L. Eugène Romieu,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie certifiée d'un arrêté rendu par le 8^e 1887, par lequel M. Romieu

est nommé professeur au lycée de Digne (suppléant). —

Je vous prie d'agréer cette copie d'un arrêté rendu par le 8^e 1887, et par lequel M. Romieu est nommé professeur au lycée de Digne, en remplacement de M. Roux, décédé.

Ensemble de ma collection de papiers administratifs.
Le Directeur
L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DÉLÉGUÉ
à Digne.

Arch. départ. AHP, 1 T 308, avis de nomination de monsieur Romieu au lycée de Digne, 1887

François-Charles Romieu

Né à Digne le 4 novembre 1848, il est élève de la faculté de médecine de Paris de 1863 à 1872. De retour à Digne en 1875, il y exerce la médecine. Il est nommé en octobre 1887 médecin au lycée de Digne. De 1897 à 1919, il est élu maire de sa ville et également conseiller général de 1914 à 1915. Charles Romieu a permis la construction de l'hôpital-hospice, construit de 1900-1904, qui porte son nom depuis 1949. Le docteur Charles Romieu est mort à Digne le 26 octobre 1925.

Henri Jaubert

Né le 21 juin 1860 à Digne, Henri Jaubert est peintre. C'est son frère aîné, Melchior Jaubert, déjà professeur de dessin, qui lui enseigne le dessin et la peinture, encouragé par le peintre Paul Martin. Admis au Salon de Paris en 1884 grâce à sa toile « Vieux bouquins Peinture », il peint essentiellement des paysages de sa région natale. En novembre 1887, il est chargé des cours de dessin d'imitation au lycée Gassendi de Digne. Il est également nommé à l'école normale, au collège de jeunes filles et à l'école municipale de Dessin de Digne. En 1921, Henri Jaubert est promu officier de l'Instruction publique. En mai 1929, il est élu conseiller municipal. Il décède le 28 juin 1936 à Périgueux.

ACADEMIE D'ALS

UNIVERSITE DE FRANCE

AVIS DE NOMINATION

N. Jaubert

Le 26 juin 1887

Le 28 Juin 1887

Monsieur L. Jaubert,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie certifiée d'un arrêté en date du 28 Juin 1887, par lequel M. Jaubert, Henry, jeune, est nommé professeur de dessin au lycée de Digne, en remplacement de M. Roux, décédé.

Tout voudrez bien faire remettre la pièce ci-jointe à M. Jaubert, m'adresser sans retard le reçu, verbal de son installation avec une notice qu'il devra remplir (sans y être obligé) et lui faire parvenir au lycée de Digne, à son adresse ci-dessus, en même temps que son prêt. Recevez, Monsieur L. Jaubert, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Recteur.

L. Jaubert

A Monsieur L. Jaubert à Digne.

Arch. départ. AHP, 1 T 309, avis de nomination de monsieur Jaubert au lycée de Digne, 1887

Chérif Mécheri

Né le 27 décembre 1902 à Doukan (Tebessa), département de Constantine en Algérie, il est envoyé par son père en France pour y faire ses études. Il est élève au lycée Gassendi où des places sont réservées aux bons élèves d'Afrique-du-Nord. En classe de 3^e, il obtient un accessit de mathématiques, un accessit de physique et chimie, un 2^e accessit d'histoire naturelle.

Bachelier, il poursuit ses études de droit et lettres à la faculté d'Alx-Marseille. Il revient ensuite au lycée Gassendi comme maître d'internat en 1922. Après avoir été chef de cabinet d'Émile Morinard, sous-secrétaire d'État, puis sous-préfet, il est nommé préfet des Basses-Alpes par décret du 18 avril 1946.

Arch. départ. AHP, 5 S16, « monôme » des élèves Gassendi en l'honneur de la paix en 1919, REYMOND, Guy, Digne-les-Bains de A à Z, 2009



ACADEMIE
de *Alx*
Annulé le 27 Avril 1902
et 27 Juin 1902
Cherbourg, le 27 Juin 1902
27 Juin 1902
de 27 Juin 1902
No 1946-1902

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

à *Alx*
le *27 Juin 1902*

PROCÈS-VERBAL

Établissement de M. *Mohamed Mecheri*
dans les fonctions de *Maître d'internat*

Nom, souligné (1) *Parisien* ou *lyonnais* :

Voici *quel* *sort* *à* *Digne* par lequel

M. *Mohamed Mecheri*
est nommé *Maître d'internat*

en remplacement de M. *Paulinet* ou *suppléant*,

Par décision de M. le Recteur de l'Académie de *Alx*
L'avis déclaré, à la date de ce jour, contracté dans les fonctions

de *Maître d'internat* *à* *Digne*

en remplacement de M. *Paulinet* ou *suppléant*
qu'au moment de son décès le *27 Juin 1902*

à *Digne* le *27 Juin 1902*

par *Parisien*

Signature du fonctionnaire installé,

A. P. Mecheri

Guy Raymond

Voilà le Recteur,

François Cuzin

Né le 15 août 1914 à Dolomieu en Isère, François Cuzin fait de brillantes études à Lyon, au lycée Ampère ou chaque année, il remporte de nombreux prix.
En 1933, ses parents quittent le Rhône pour Toulon. Peu après, François Cuzin, d'une santé fragile depuis plusieurs années, doit subir une délicate intervention chirurgicale qui ne l'empêche point de poursuivre de brillantes études au lycée Lakanal à Paris, avant d'être reçu premier, en 1936, au concours d'entrée à l'École normale supérieure.

PROCES-VERBAL LYCEE GASSENDI DE DIGNE COLLEGE MODERNE ANNEXE

Le 15 août 1914 à Dolomieu en Isère, François Cuzin fait de brillantes études à Lyon, au lycée Ampère ou chaque année, il remporte de nombreux prix.
En 1933, ses parents quittent le Rhône pour Toulon. Peu après, François Cuzin, d'une santé fragile depuis plusieurs années, doit subir une délicate intervention chirurgicale qui ne l'empêche point de poursuivre de brillantes études au lycée Lakanal à Paris, avant d'être reçu premier, en 1936, au concours d'entrée à l'École normale supérieure.

Le 15 août 1914 à Dolomieu en Isère, François Cuzin fait de brillantes études à Lyon, au lycée Ampère ou chaque année, il remporte de nombreux prix.
En 1933, ses parents quittent le Rhône pour Toulon. Peu après, François Cuzin, d'une santé fragile depuis plusieurs années, doit subir une délicate intervention chirurgicale qui ne l'empêche point de poursuivre de brillantes études au lycée Lakanal à Paris, avant d'être reçu premier, en 1936, au concours d'entrée à l'École normale supérieure.

Arch. départ. AHP, 70 W 8, procès-verbal d'installation de François Cuzin au lycée de Digne. (1943)

A LA MÉMOIRE DU PROFESSEUR CUZIN

Lors de la rentrée des classes du Lycée Gassendi, une cérémonie solennelle aura lieu à la mémoire de François CUZIN, professeur de philosophie au Lycée, un des héros de la Résistance, tombé à Signes, martyr de la plus sainte des causes.

À cette occasion, nous rendons à la mémoire de cette prestigieuse figure d'éducateur et d'apôtre généreux, l'hommage que lui doivent, avec ses collègues et ses élèves, tous les patriotes bas-alpins.

Arch. départ. AHP, 19 J 4, article de presse La Liberté, 14 octobre 1944

François Cuzin socialiste très critique vis-à-vis du Parti communiste, milite à Paris pour le Front populaire, ce qui lui vaut d'être sérieusement matraqué par les Matelots du Roy en 1935.
Dès le début des hostilités, en 1939, il se rapproche du Comité national des intellectuels et du mouvement de libération. En 1943, reçu à l'agrégation de philosophie, il est nommé au lycée Gassendi. Désigné comme chef départemental de Franc-Tireur dans les Basses-Alpes, il devient de ce fait membre de la direction départementale des Mouvements unis de la Résistance et de l'Armée Secrète. Sous le pseudonyme d'« Étienne », il y est chargé du renseignement sous les ordres de Frank Arnal, chef régional du Service de Renseignement des MUR. Il adhère au parti communiste clandestin en 1944. Membre du Comité départemental de libération des Basses-Alpes, arrêté à Oraison avec ses camarades du comité le 16 juillet 1944 par la Gestapo, il est fusillé à Signes (Var) le 18 juillet avec 27 autres résistants. On n'apprit sa mort qu'un mois de septembre, lors de la découverte du charnier.

Arch. départ. AHP, 120 F 143, photographie de classe avec François Cuzin au lycée de Digne





photographies du collège Gassendi
Jean-Marc Delaye, 2013

3^e et 4^e de couverture
photographies
d'Alain Sauvan





CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

04
Archives
départementales
des Alpes
de Haute
Provence

